

Bilan de compétences

DÉFINITION

Le bilan de compétences est une démarche structurée d'analyse de soi et de son parcours, encadrée par un consultant Qualiopi, qui aboutit à un projet professionnel formulé et à un plan d'action. Il dure 24 heures sur 2-3 mois, coûte 1 500 à 2 800 €, et est finançable via le CPF.

Le bilan de compétences est encadré par la loi : durée 24h, étalées sur 2-3 mois, en trois phases obligatoires (préliminaire, investigation, conclusion). Il aboutit à un document de synthèse confidentiel remis au bénéficiaire (10-20 pages).

Phase 1 - Préliminaire (2-3 séances) : cadrage, attentes, méthodologie. Le consultant et toi décidez ensemble d'engager (ou pas) le bilan complet.

Phase 2 - Investigation (8-12 séances) : exploration de tes compétences, valeurs, intérêts. Tests psychométriques éventuels (RIASEC, MBTI), enquêtes métier, validation de pistes par conversations.

Phase 3 - Conclusion (1-2 séances) : synthèse écrite, plan d'action chiffré, financements identifiés.

Ce que le bilan PEUT te donner : clarté sur tes forces, validation ou disqualification de pistes, plan structuré pour la suite.

Ce que le bilan NE PEUT PAS te donner : la décision (elle reste tienne), la garantie d'un succès, l'expérience du métier visé (à valider en immersion).

30 % des bilans ne débouchent sur aucune action concrète à 12 mois. Soit le bilan était prématuré (pas prêt à agir), soit mal préparé, soit le consultant inadapté. Avant de t'engager, vérifie : Qualiopi + profil du consultant qui te suivra (pas la moyenne de l'organisme).

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/bilan-competences
Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF